

## **Investir durablement dans la jeunesse et les jeunes en situation de handicap: Placer la jeunesse au cœur des relations UE-ACP**

Investir dans *toute* la jeunesse au sein du partenariat de l'Union Européenne (UE) et des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (UE-ACP) est un investissement viable. La signature de l'accord de Cotonou en 2000, a marqué le début d'une nouvelle ère entre les pays de l'UE et ACP. **C'est pourquoi, il est indispensable de continuer à mettre en œuvre les ambitions de cet accord global et de construire des acquis qui permettront d'être mieux préparé à l'expiration de celui-ci.** Ce document conjoint, élaboré par ACP Young Professionals Network (YPN) et CBM International propose 12 recommandations concrètes afin d'intégrer *tous* les jeunes – et particulièrement les jeunes en situation de handicap – au sein des relations UE-ACP. Ce papier identifie également de manière unique, **l'intersectionnalité de la jeunesse**, en adoptant une approche inclusive – en se référant à *tous* les jeunes afin de garantir que personne ne soit laissée derrière comme mentionné dans l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le Développement Durable.

Construisant sur le rôle consultatif d'ACP YPN qui a piloté les organisations internationales pour comprendre le lien entre la jeunesse et les Objectifs de développement durable (ODD), l'organisation CBM est quant à elle, bien positionnée pour conseiller sur l'importance du développement inclusif se préoccupant des personnes handicapées. A cet égard, il est important de rappeler qu'il y a environ 180 à 220 millions de jeunes en situation de handicap dans le monde, dont 80% vivant dans des pays en développement.<sup>1</sup> **Adopter une approche inclusive dans l'élaboration des politiques a un effet de levier bénéficiant à l'ensemble de la société** ; tout en respectant les engagements pris pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et celle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ratifiée par l'UE et la majorité des pays ACP.

**Ce document a pour but de présenter aux décideurs politiques de l'UE et des ACP, 12 recommandations clés.** Il propose trois recommandations politiques pour trois secteurs spécifiques: l'éducation, l'emploi et l'environnement. Chaque ensemble de recommandations est rattaché à un ODD précis, aux dispositions prévues par l'accord de Cotonou et octroie des

---

<sup>1</sup> Groce, N.E. (2003). HIV/AIDS and people with disability. The Lancet, 361(9367), 1401-1402.

statistiques pertinentes pour chacun des secteurs. Enfin, il se conclut avec trois recommandations additionnelles générales relatives aux relations UE-ACP. **Ce document conjoint a pour objectif de proposer des voies tangibles permettant l'engagement de tous les jeunes au sein du partenariat UE-ACP** afin d'assurer « *des prises de décisions adaptées, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux* » (ODD 16.7).

## **EDUCATION**

- 1. Promouvoir une éducation de qualité, accessible et inclusive, incluant également dans les programmes scolaires, l'éducation aux droits de santé sexuelle et reproductive.** Ceci peut combattre les obstacles comportementaux, particulièrement à l'égard des filles et notamment celles en situation de handicap. Entre autres, cela peut également aider à réduire les naissances précoces, le mariage des enfants et la prostitution.
- 2. Investir dans les compétences numériques pour assurer une inclusion numérique au travers de tous les secteurs de l'éducation, formelle et non formelle.** Cela comprends une éducation de qualité supérieure tout comme des formations entrepreneuriales et professionnelles, en encourageant la créativité à travers des cours telles que des cours de mode, d'agrobusiness et de production artisanale tant dans des économies bleues que des économies vertes.
- 3. Augmenter les programmes d'échanges internationaux entre tous les jeunes des pays ACP et de l'UE, incluant les jeunes en situation de handicap au travers par exemple d'Erasmus + ; des bourses ACP au Collège d'Europe et des stages au Secrétariat ACP.** Encourager une éducation circulaire par le biais de la migration requiert une réponse au manque de reconnaissance mutuelle de qualifications académiques.



**L'objectif 4 de l'Agenda 2030** adresse la nécessité de promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité et cela à tous les niveaux, y compris pour les formations techniques et professionnelles. Cela a pour but d'assurer que tout le monde puisse acquérir les connaissances et les compétences utiles pour profiter d'une vie digne et contribuer au bien-être de leurs communautés respectives. **L'éducation inclusive s'assure que toutes les écoles dans le partenariat UE-ACP soient accessibles et fournissent une éducation de qualité particulièrement pour les jeunes en situation de handicap.** Elle garantit notamment l'accessibilité (par exemple en pourvoyant des formations à la langue des signes, du matériel en braille, des dispositifs d'assistance informatiques, l'accessibilité des écoles etc.). Cela inclut également des formations adéquates pour tous les enseignants afin de les préparer à fournir une éducation inclusive de qualité visant à autonomiser chaque étudiant.

**L'accord de Cotonou** a pour objectif d'*améliorer l'éducation et la formation à tous les niveaux, en œuvrant à la mise en place d'un système de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur et d'un mécanisme de garantie de la qualité de l'éducation, y compris l'éducation et la formation dispensées en ligne ou par d'autres moyens non conventionnels, et au renforcement des capacités et des compétences techniques'* Art.25 (a). De plus, il identifie **l'éducation comme service social de base** (Art.31), avec pour objectif spécifique de « *faciliter l'accès à l'enseignement pour les étudiants des États ACP, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de la communication'* (Art.13 sur la migration). L'éducation est également mentionnée en relation avec des programmes éducationnels et de sensibilisation au commerce et normes du travail (Art.50), et à l'appui à l'intégration régionale (Art.29 3c).

L'exclusion des enfants handicapés de l'éducation a des conséquences négatives sur les familles, les communautés, et sur la société dans son ensemble. Le Rapport mondial sur le handicap démontre que 50,6 % des garçons handicapés ont terminé l'école primaire pour seulement 41,7% pour les filles<sup>2</sup>. L'éducation n'est pas seulement un droit garanti à tous les enfants (ODD 4.1), mais c'est également un des plus grands outils pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. De plus, une étude réalisée sur 13 pays à revenus faible et intermédiaire démontre qu'un ménage avec au moins un adulte handicapé est plus probable de vivre dans la pauvreté. Cependant, **cet écart de pauvreté a**

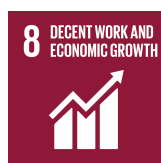
---

<sup>2</sup> World Health Organisation (WHO) and World Bank (2011). World Report on Disability.

été réduit pour chaque année supplémentaire ou l'adulte en situation de handicap a pu avoir accès a l'éducation. <sup>3</sup>

## EMPLOI

- 1. Promouvoir le partenariat public-privé-académique (PPPAP) pour soutenir une approche transversale inclusive de l'emploi et de l'entrepreneuriat, en particulier pour les femmes et les jeunes, y compris les personnes handicapées.** Cela devrait se traduire par des législations et des partenariats innovants et inclusifs dans le but de favoriser le développement de solutions de subsistance durables.
- 2. Fournir des fonds dédiés aux initiatives dirigées par et pour les jeunes en tenant compte en particulier des jeunes handicapés,** par exemple des activités d'entrepreneuriat social, start-ups et autres innovations. Celles-ci pourraient viser à améliorer les compétences des jeunes innovateurs et à intensifier leurs activités.
- 3. Impliquer les organisations de la société civile des jeunes en tant que groupe cible spécifique à tous dialogues politiques et toutes les consultations.** Tous les jeunes doivent participer à la surveillance des normes internationales par le biais de consultations tripartites (gouvernement, employeurs et syndicats), comme le souligne la Convention 159 de l'Organisation internationale du travail (OIT).



**L'objectif 8 de l'Agenda 2030** concerne l'augmentation de la productivité du travail, la réduction du taux de chômage et l'amélioration de l'accès aux services financiers, en particulier pour les jeunes. Ce sont des éléments essentiels d'une

---

<sup>3</sup> Filmer, D (2008). Disability, Poverty, and Schooling in Developing Countries: Results from 14 Household Surveys.

croissance économique soutenue et inclusive, où **l'amélioration de l'accessibilité et du soutien peut transformer des vies et le bien-être.**

L'**Accord de Cotonou** renvoie à la question de l'emploi à l'article 26 (b) « **sur la promotion des compétences, de l'énergie, de l'innovation et du potentiel des jeunes afin d'améliorer leurs opportunités économiques, sociales et culturelles et d'élargir leurs possibilités d'emploi dans le secteur de la production.** » Il se réfère également à l'emploi vis-à-vis de l'enseignement technique: "Vise à développer les connaissances sur les contraintes et le potentiel nationaux et régionaux en matière de main-d'œuvre et à établir un registre d'experts, de consultants et de bureaux d'études des ACP aptes à travailler sur des projets et programmes financés par le Fonds". D'autres articles font référence à l'emploi, notamment l'article sur les migrations (article 13), sur 'l'approche' du partenariat (article 20), sur les politiques de réforme macroéconomique et structurelle, sur la pêche (article 23a), sur les normes du travail (article 50) et sur intégration régionale (Art.29 (3 (c))).

**Selon des rapports récents de la Banque mondiale et du PNUD, les jeunes représentent plus de 70% de la population africaine.**<sup>4</sup> Cependant, environ la moitié des jeunes d'Afrique étaient sans emploi ou «inactifs», selon la définition de l'OIT. Lorsque des statistiques fiables sont disponibles, elles montrent que le taux de chômage des personnes handicapées est plus élevé et, plus important, que leurs taux de participation au marché du travail sont bien inférieurs à ceux des personnes non handicapées.<sup>5</sup> **Cette exclusion des personnes handicapées du marché du travail a également un impact économique, entraînant une perte estimée du produit intérieur brut (PIB) de 3% et 7%.**<sup>6</sup>

## **ENVIRONNEMENT**

**1. Intégrer les questions de la jeunesse et du handicap dans tous les aspects de la gestion des risques de catastrophes naturelles,** de la préparation à la réponse, la reconstruction, mais aussi la participation effective des jeunes et des jeunes handicapés au sein des structures locales

---

<sup>4</sup> World Bank. (2009). Promoting Youth Employment- African Economic Outlook

<sup>5</sup> OECD. (2010). Sicknes, disability and work: Breaking the barriers: A synthesis of findings across OECD countries.

<sup>6</sup> International Labour Organisation (ILO, 2009). The price of exclusion: the economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work.



YOUNG PROFESSIONALS NETWORK



et nationales de gestion des risques de catastrophes. La phase de reconstruction doit appliquer les normes d'accessibilité basées sur le design universel.

- 2. Vulgariser la science du changement climatique à travers des programmes inclusifs d'adaptation au changement climatique.** Cela garantit que la sensibilisation à l'environnement est incluse dans les programmes d'éducation, intégrée dans les sociétés et les secteurs ruraux et urbains, notamment pour l'énergie durable, l'agriculture et la production alimentaire.
- 3. Financer les entreprises, les technologies, les recherches et innovations durable et écologiques qui apportent des solutions aux nouveaux défis du changement climatique.** Cela favoriserait l'acquisition de nouvelles compétences et technologies, en particulier concernant les économies bleue, verte et circulaire, pour tous les jeunes, y compris ceux en situation de handicap.



**L'objectif 13 de l'Agenda 2030 souligne que le changement climatique touche désormais tous les continents.** Il trouble les économies nationales et a des effets dévastateurs sur la vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est un fardeau économique croissant pour la société dans son ensemble.

**L'Accord de Cotonou stipule que « les principes de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, y compris le changement climatique, doivent être appliqués et intégrés à tous les niveaux du partenariat »** dès le début de l'accord (Art.1, sur les objectifs et principes). Plus précisément, l'article 32 est consacré à « l'environnement et aux ressources naturelles » et l'article 32 a) au changement climatique. Il traite des problèmes de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) et des marchés mondiaux du carbone, aux stratégies et politiques visant à l'adaptation et à l'atténuation dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Le changement climatique est également abordé dans le dialogue politique Art.8 (para.3); sur les politiques de construction de la paix,

la prévention et la résolution des conflits, la réponse aux situations de fragilité Art.11 (1); sur « l'approche » du partenariat Art.20 (2); et à l'appui de l'intégration régionale (Art.29 (3 (a)).

Les estimations montrent que 200 millions de personnes risquent d'être déplacées par les effets du changement climatique d'ici 2050 et qu'au moins 18 millions de personnes seront probablement des personnes handicapées.<sup>7</sup> **Les personnes en situation de handicap sont parmi les plus vulnérables aux changements et à la dégradation de l'environnement.** Les opportunités d'améliorer l'environnement peuvent également avoir des conséquences très positives pour les personnes handicapées.<sup>8</sup> La prochaine génération supporte le fardeau de l'adaptation au climat et a donc un rôle clé à jouer, en devenant des acteurs essentiels dans le développement de solutions abordables et évolutives. Cela permettra aux pays de faire une transition vers des économies plus propres et plus résilientes, et si possible de faire des bonds en avant, tout en cherchant à traiter et à limiter les impacts des aléas climatiques et des catastrophes naturelles.

## **RECOMMANDATIONS GENERALES SUR LES RELATIONS UE-ACP**

- 1. Etablir un dialogue annuel intergénérationnel entre les décideurs politiques et les jeunes experts y compris ceux en situation de handicap.** Cela a pour objectif d'encourager la mise en place de politiques inclusives.
- 2. Améliorer la collecte de données à travers l'UE et les Etats ACP pour augmenter les statistiques sur le suivi et l'évaluation du partenariat et des différents programmes.** Les décideurs politiques doivent utiliser les questions du Washington Group pour collecter les données sur le handicap.<sup>9</sup>
- 3. Mettre en place des modalités de financement divers, simples et inclusifs.** Cela promeut une approche plurale incluant les organisations de la

---

<sup>7</sup> International Organisation for Migration (IOM, 2011). Migration, Climate Change and Environmental Degradation: a Complex Nexus.

<sup>8</sup> European Commission (2007). Guidelines on the Integration of Environment and Climate Change in Development Cooperation.

<sup>9</sup> Washington Group on Disability Statistics. See [www.washingtongroup-disability.com](http://www.washingtongroup-disability.com)



société civile des jeunes, locales ainsi que les Organisations de Personnes Handicapées (OPH).

Ces 12 recommandations suivent une tendance commune: tout partenariat future, peu importe sa forme, devra **se construire à partir des acquis de l'accord de Cotonou**. Il devra avoir pour objectif de réaliser l'ambition définie par l'accord de Cotonou et investir dans le développement inclusif pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, et répondre à sa promesse de ne laisser personne derrière. **La jeunesse, incluant les jeunes en situation de handicap, doit être au cœur de ces relations, et tout investissement dans la jeunesse doit être un investissement durable pour tous.**

---

**ACP YPN** -African Caribbean and Pacific Young Professionals Network (fournit une plateforme pour les jeunes afin de leur permettre d'avoir un rôle actif dans les processus de décisions politiques aux niveaux national, régional et international). [www.acypyn.com](http://www.acypyn.com)

Contact: June Lacour, Coordinatrice des Programmes, [acypyn@gmail.com](mailto:acypyn@gmail.com)

**CBM International** est une organisation internationale de développement Chrétienne engagée dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées au sein des communautés les plus pauvres du monde, [www.cbm.org](http://www.cbm.org)

Contact : Ariane Lignier, Chargée de politiques européennes, [ariane.lignier@cbm.org](mailto:ariane.lignier@cbm.org)